

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

SÉANCE DU 10 Juillet 2020

L'an Deux Mille vingt, le 10 Juillet à 19h, le Conseil Municipal de LA BATIE-NEUVE, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire – Joël BONNAFFOUX.

Présents : BONNAFFOUX Joël, BAILLE Juliette, BLANC GRAS Jean-Luc, BOISSET Benjamin, COMBE Romain, LEONARD Patrick, MAENHOUT Bernard, MIGNON Anthony, PEREZ Marylène, ROBERT Françoise, SARRAZIN Joël, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine, THEVENARD Cécile, VANDENABEELE Magali, XAILLY Sandrine.

Absents :

Absents ayant donné pouvoir :

ACHARD Liliane à BAILLE Juliette
BREARD Jean-Philippe à SARRAZIN Joël
DURAND Marc à SPOZIO Christine
JOREZ Isabelle à MIGNON Anthony
LESBROS Pascal à BONNAFFOUX Joël
MARTIN Jessica à ROBERT Françoise
TRIGO Sébastien à COMBE Romain

A été élue secrétaire de séance : VANDENABEELE Magali.

Rapport des adjoints :

SARRAZIN Joël :

Remplacement de la tête du candélabre chemin des Sagnes , travaux d'été à l'école de la Tour, prolongement des trottoirs route des Borels jusqu'aux Amouriers, demande de subvention au Département dans le cadre des amendes de police, vérification de la qualité de l'air au Centre de Loisirs par L'APAVE, contrôle régulier de l'eau (1x/mois), courrier à l'entreprise GAUDY pour l'entretien du terrain à l'entrée du lot l'Ayasse

SEIMANDO Mylène :

CLSH d'été 4 groupes de 13 enfants sorties à Boscodon et à la Germanette, AG de la crèche lundi
Taux de fréquentation en hausse, baisse des charges salariales excédent de 31000 € pour 2019, balade gourmande prévue le 13 septembre, Prise de contact pour proposer un marché de juin à septembre 2021

SPOZIO Christine :

l'Actu'bastidonne est en cours d'impression pour distribution fin de semaine du 20 Juillet, ouverture au public de la médiathèque, accueil de la caravane GIONO du 7 au 16 septembre

DELIBERATIONS

1 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le décret du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Il rappelle également que dans les communes de 1000 à 8999 habitants leur nombre est de 7 titulaires et 4 suppléants.

Considérant que cette désignation doit avoir lieu au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de madame BAILLE Juliette, monsieur LEONARD Patrick, Madame ROBERT François et Monsieur COMBE Romain. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

PROCEDE A L'ELECTION :

Sont Candidats : Liste SPOZIO Christine

Délégués Titulaires

SPOZIO Christine

BREARD Jean-Philippe

SEIMANDO Mylène

SARRAZIN Joël

ACHARD Liliane

LESBROS Pascal

BAILLE Juliette

Délégués suppléants

BLANC GRAS Jean-Luc

VANDENABEELE Magali

BOISSET Benjamin

PEREZ Marylène

Il n'y a pas d'autres candidats

Au premier tour de scrutin, le résultat du dépouillement des bulletins de vote est le suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins à déduire : 0
- Nombre des suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste SPOZIO Christine: 23 Voix
- La Liste SPOZIO Christine est donc proclamée élue au premier tour de scrutin

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.
Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

2: Objet : Tableau de propositions des commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de La Bâtie-Neuve

Conformément à l'article 1650-1 du Code des Impôts, Madame La Maire propose de choisir 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants, parmi lesquels 8 pour les titulaires et 8 pour les suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques pour former la Commission Communale des Impôts Directs de La Bâtie-Neuve (CCID).

Cette commission donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de choisir la liste de propositions suivante :

Membres proposés :

DUBOS Alain

SPOZIO Christine

BONNET Jean Pierre

SARRAZIN Joël

SERVANT Magali

SEIMANDO Mylène

BERTRAND Jocelyne

ACHARD Liliane

MONDET Virginie

MAENHOUT Bernard

BAILLE Jacqueline

BAILLE Juliette

ACHARD Marie

JOREZ Isabelle

DAVID Rolland

BOISSET Benjamin

CEAS Laurent

BREARD Jean-Philippe

FAURE Pierre Laurent

PEREZ Marylène

VALLANTIN Bernard

COMBE Romain

GOYET Alain

ROBERT Françoise

BOREL Yannick

VANDENABEELE Magali

BOERO TEYSSIER Anne

BLANC GRAS Jean Luc

TORRES Andrée

PRINTEMPS Nicole

LECOMTE Nicole

LESBROS Pascal

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.
Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

3 : Vente de terrain au lotissement les mélèzes Monsieur Félix Madame Clément

Monsieur le Maire rappelle que la commune est titulaire d'un permis d'aménager concernant la parcelle C 1260 au lieu dit les Carles accordé en date du 04/11/2015 et modifié les 01/04/2016, 09/12/2019 et 19/06/2020.

Madame CLEMENT et Monsieur FELIX ont émis le souhait d'acquérir le lot N° 14 du lotissement , d'une contenance de 636 M2 pour un prix de 68000€ TTC.

Après en avoir délibéré et sans consultation préalable des services des domaines, le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité des membres présents et représentés, et autorise Monsieur le Maire à signer tout les documents nécessaires à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.
Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture.

4 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour la réalisation de trottoirs dans la commune

Le maire explique au Conseil Municipal, qu'afin d'améliorer la sécurité sur les axes principaux de la commune il est nécessaire de réaliser des trottoirs sur la route des Borels

Il propose qu'à ce titre une demande de subvention soit réalisée auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du chapitre spécifique « programme projets d'initiative locale – thématique : amendes de police », sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES

Apport, repli du matériel et installation de chantier : 900€ HT

Maçonnerie : 31 542 € HT

Remplissage des trottoirs : 9828 € HT

Enrobés sur trottoirs : 26 880 € HT

TOTAL DES DEPENSES

69 150 € HT

RECETTES

Conseil Départemental 50%

34 575 € HT

Auto Financement Commune 50%

34 575 € HT

TOTAL DES RECETTES

69 150 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'approuver le plan de financement de l'opération et d'inscrire cette dépense au budget

De présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

De s'engager à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés

D'autoriser le maire à signer toutes les pièces justificatives nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à LA BATIE-NEUVE, les jours mois et an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La Secrétaire

Le Maire

Magali VANDENABEELLE

Joël BONNAFFOUX